

Zeitschrift: Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge, Alterspflege und Altersversicherung

Herausgeber: Schweizerische Stiftung Für das Alter

Band: 26 (1948)

Heft: 1

Artikel: Une expérience en matière de logement pour personnes âgées

Autor: Amberger, Max

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-721380>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une expérience en matière de logement pour personnes âgées

Historique.

En 1929, Madame Louise Chalut, membre du Comité cantonal genevois de la Fondation „Pour la Vieillesse“, suggéra l'idée de construire des logements économiques pour les vieux.

Elle connaissait par le menu les conditions d'habitation de bon nombre d'entre eux et confirma la crainte que ceux-ci avaient à aller s'enfermer dans un asile si beau fut-il.

Ainsi le Comité, présidé alors par Monsieur John Jaques, se transforma-t-il en entrepreneur. Profitant d'une loi sur la construction de logements économiques, il créa d'abord la Fondation des Logements pour personnes âgées ou isolées, fit appel à un architecte, trouva des fonds et réalisa la construction de 165 logements économiques sous forme de „Cité Vieillesse“ soit 4 bâtiments dont les façades principales sont orientées au sud-est.

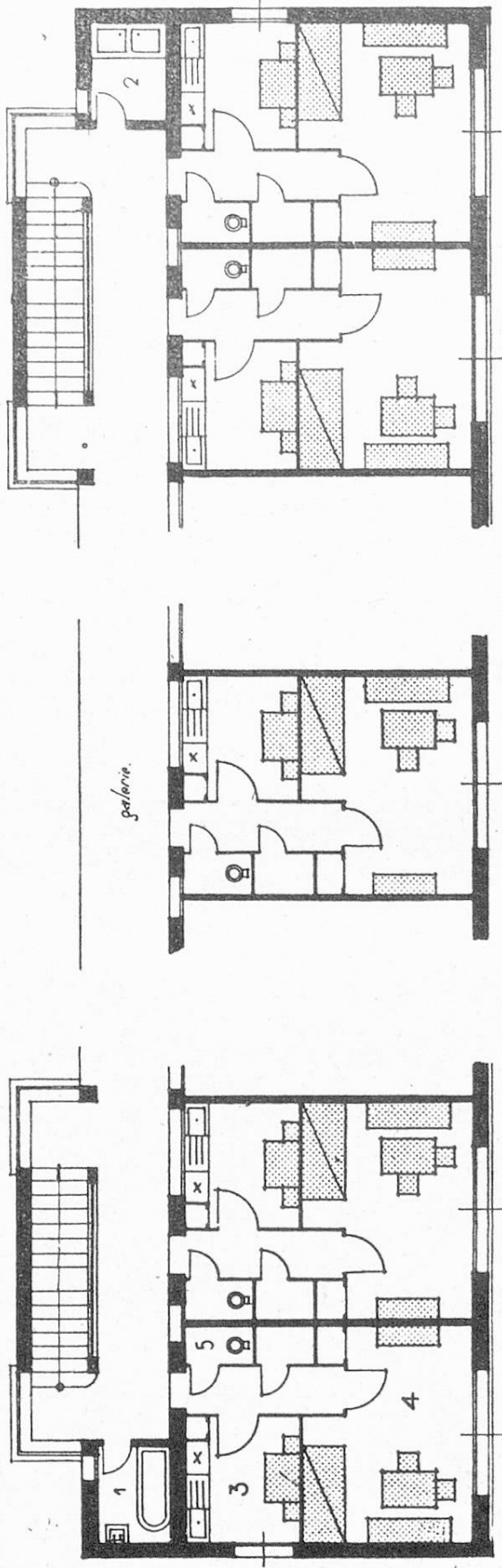
La suite des événements a montré que son action était justifiée.

Les travaux étaient terminés en janvier 1932 et depuis cette date les appartements furent occupés sans interruption. A l'heure actuelle, il y a environ 100 personnes inscrites pour les occuper dès qu'une vacance se produit.

Qui habite la „Cité Vieillesse“?

En principe, uniquement des vieillards à ressources modestes, ne disposant pas de plus de Fr. 2000.— de revenu annuel.

Ce sont surtout des dames seules qui peuvent encore faire leur ménage et dont un bon nombre est au bénéfice de l'Aide cantonale aux Vieillards.

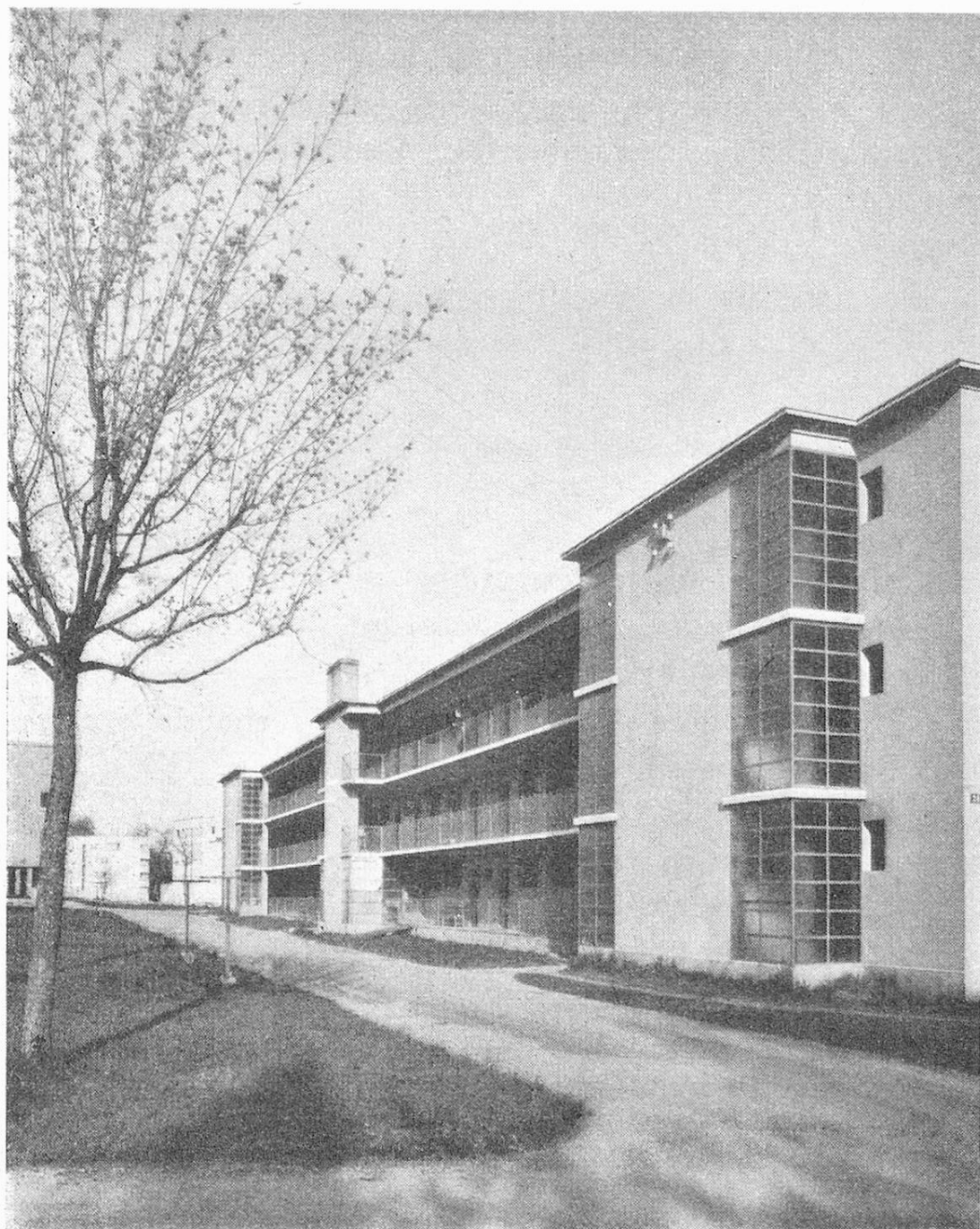


Plan de la "Cité Vieillesse" Genève.



1. Bain ; 2. Laverie ; 3. Cuisine 6 m² ; 4. Chambre 14 m² ; 5. W.-C.

la cellule



J. Zimmer-Meylan, Phot.

Arrière-Corps des bâtiments de la „Cité Vieillesse“

Comment se présentent les appartements, leur prix?

Ils sont d'un type unique, c'est-à-dire une chambre de 14 m², une cuisine de 6 m² avec cuisinière à gaz installée, un W. C. avec toilette et un réduit, linoléum posé.

Aux extrémités de chacune des galeries d'étage, soit au rez-de-chaussée, premier et deuxième étage, sont installées une chambre de bain et une lessiverie, eau chaude et chauffage.

Une centrale de chauffage et de surveillance d'eau chaude à distance est installée dans le sous-sol de l'un des groupes.

Au-dessus de la centrale est aménagé le logement avec bureau (5 pièces et chambre de bain) pour le ménage-gérant.

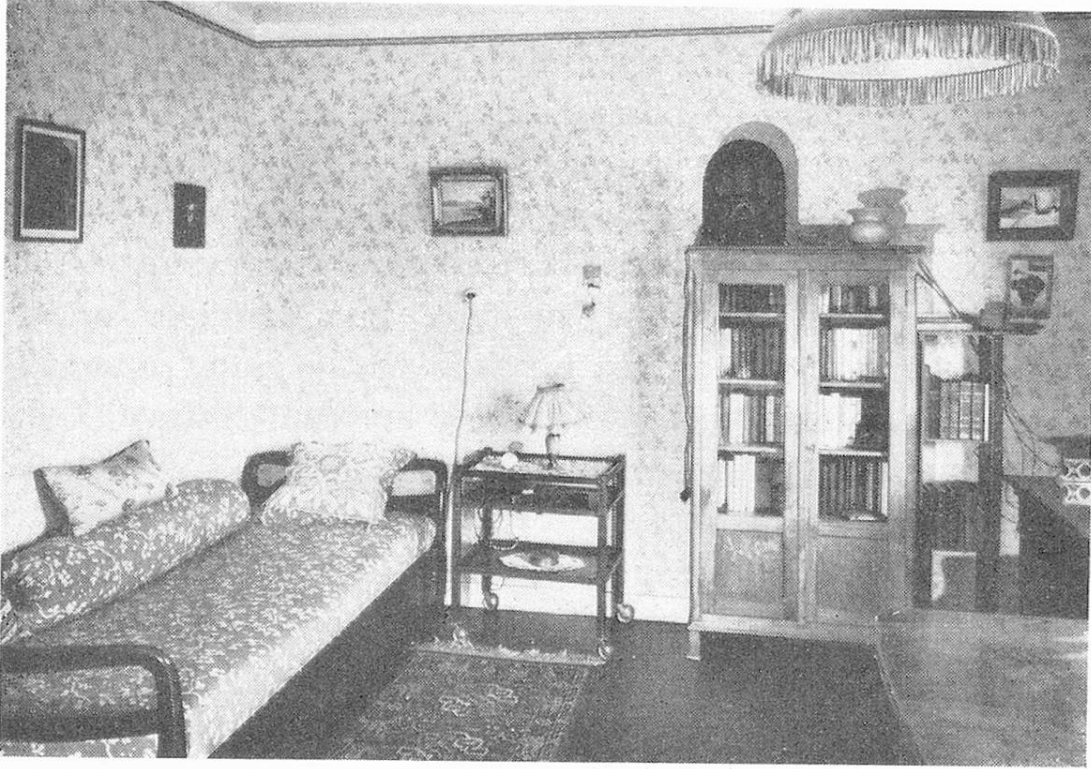
Enfin, un grand garde-meubles en sous-sol est mis à la disposition des vieillards possédant trop de mobilier.

Le prix actuel (1948) est de Fr. 375.— l'appartement plus Fr. 165.— pour le chauffage et eau chaude, soit au total Fr. 45.— par mois.

Financement:

Prix total des constructions	Fr. 973 202.—
Prix au m ³ de construction	Fr. 53.90
Cube total: 17,440 m ³	
Surface de chaque logement 27 m ² .	
Surface totale de construction: 2256 m ² .	

La plus grande partie du capital fut obtenue de la Caisse d'Épargne et de la Caisse Hypothécaire, le solde fourni par la Fondation „Pour la Vieillesse“ et les entrepreneurs. La Fondation suisse versa de son côté Fr. 9000.— et le public genevois Fr. 2600.—. Le service des intérêts et de l'amortissement se fait régulièrement et en 1957, les deuxièmes et troisièmes hypothèques seront entièrement amorties.



J. Zimmer-Meylan, Phot.

Intérieur d'un appartement

Expérience sociale.

a) La Fondation „Pour la Vieillesse“ a certainement réalisé une œuvre utile qui répond à un besoin. En effet, beaucoup de modestes vieillards capables de tenir encore leur ménage préfèrent garder leur indépendance. Ce n'est que lorsque les forces physiques viennent par trop à manquer que l'on se résoud à aller à l'asile. Ceux-ci sont d'ailleurs surpeuplés.

b) Le groupement de 165 vieillards a produit quelquefois des divergences de vue entre locataires, mais rien de grave ne s'est produit.

D'autre part, les organisations privées d'entr'aide (paroisses -- assistances sociales) peuvent mieux suivre leurs protégés. La Fondation a loué une salle pour réunions et elle s'est assurée les services d'une infirmière qui habite la Cité et peut intervenir à toute heure.

Le gérant de son côté rend de multiples services, recherche de cartes alimentaires, encaissement de rentes ou secours, achat de pommes de terre, etc. Il veille aussi à l'entretien des bâtiments.

En résumé, on peut donc affirmer que cette initiative a réussi. Elle est applicable surtout dans les grandes agglomérations et nous avons constaté par exemple que le renvoi d'une citadine dans un asile perdu d'une commune d'origine lointaine présente un côté involontairement cruel que l'on peut éviter par ce moyen.

L'expérience ne s'arrête cependant pas à cet essai. En effet, si les isolés peuvent loger à satisfaction à l'actuelle „Cité vieillesse“, il n'en est pas de même pour les couples.

Ainsi, la Fondation a décidé de construire un autre groupement, actuellement en voie de réalisation, duquel nous parlerons une prochaine fois.

Max Amberger.

Alterssiedelungen in Genf

Der vorstehende Artikel von Direktor Max Amberger, Präsident des Genfer Kantonalkomitees der Stiftung „Für das Alter“, lenkt die Aufmerksamkeit unserer Mitarbeiter und Abonnenten sowie der Behörden der grössern Städte und Stadtkantone auf ein brennendes Problem. Schon vor 16 Jahren, im Märzheft 1932 „Pro Senectute“, hat der nun über 90jährige Ehrenpräsident unseres Genfer Kantonalkomitees, John Jacques, auf dieses Problem hingewiesen, das alle rasch wachsenden Städte lösen müssen:

„Comment accorder les nécessités d'un plan rationnel d'extension avec les besoins de la population indigente? En d'autres termes: Comment loger les pauvres gens dont on démolit les maisons?“

Überall in den grossen Städten werden wiederum alte Häuser, wo namentlich ältere Leute zu mässigem Mietzins zufrieden haushalten konnten, abgerissen und durch Neubauten ersetzt, deren Mietzinse unerschwinglich sind für bescheidene